



*Fussballverband
Association de football
Bern Jura*

Règlement des amendes

1^{er} juillet 2023

Vu les articles 19 et suivants des statuts de l'Association suisse de football (ASF), l'article 3 des statuts de l'AFBJ, ainsi que les articles 5 et suivants du Règlement disciplinaire (RD) de l'ASF et la Directive sur les sanctions de la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF, sur proposition du Comité de l'association AFBJ, l'Assemblée des délégués de l'Association de football Berne/Jura (AFBJ) décide ce qui suit.

I. Dispositions générales

Art. 1 But

¹ Le présent règlement fixe les amendes au sein de l'AFBJ, pour autant que celles-ci ne figurent pas expressément dans les statuts, les règlements ou les directives de l'ASF ou du Département de la Ligue Amateur de l'ASF.

² Les différentes amendes sont fixées dans l'annexe au présent règlement. Cette annexe fait partie intégrante dudit règlement.

Art. 2 Responsabilité

Le club est solidairement responsable de toutes les amendes infligées au club et à ses équipes ainsi qu'à ses joueurs, fonctionnaires, membres ou arbitres (AR).

Art. 3 Réserve

¹ Le présent règlement s'applique exclusivement aux amendes au sein de l'AFBJ. Pour les taxes dues à l'ASF, à ses sections ou à une sous-association de l'AFBJ, les dispositions des organes concernés sont déterminantes.

² Dans la mesure où une sous-association exécute des tâches pour le compte de l'AFBJ, par exemple l'organisation des matchs, les seniors, Play more Football, etc. et que la perception des amendes lui a été confiée par le comité central, le présent règlement est également contraignant pour la sous-association.

Art. 4 Autorité compétente

¹ Les amendes selon ce règlement ne peuvent être prononcées que par le comité central, la commission de recours, le comité de jeu, la commission disciplinaire (CD) ainsi que la

commission des arbitres (CA). Ces autorités peuvent, dans certains cas et avec l'accord du comité central, déléguer leurs compétences au secrétariat.

² Si d'autres autorités de l'AFBJ considèrent la perception d'une taxe ou d'une amende dans certains cas comme appropriée, elles soumettront la proposition correspondante à l'autorité compétente selon l'al. 1 ou 2.

Art. 5 Imprévu

Pour tous les cas non prévus par le présent règlement (genre et tarif), le Comité central de l'AFBJ décide en appliquant le présent règlement par analogie. De telles décisions du comité central de l'association peuvent être contestées en déposant un recours auprès de la commission de recours de l'AFBJ.

Art. 6 Différence de texte

En cas de différences de texte, la version allemande fait foi.

II. Amendes

Art. 7 Amendes

¹ Le présent règlement régit uniquement les amendes pour les sanctions prononcées par l'AFBJ. D'éventuelles autres sanctions (suspensions, etc.) selon les directives de l'ASF s'y ajoutent. Les seniors ainsi que les femmes sont traités de la même manière que les actifs.

² Pour toutes les amendes il s'agit de taxes minimales, qui dans chaque cas d'espèce peuvent être augmentées jusqu'au triple du montant minimal (délit grave, récidive, délit à caractère raciste). Ceci ne s'applique pas aux amendes fixes pour les avertissements.

³ Dans des cas particuliers (bagatelle, circonstances atténuantes, etc.), l'amende peut être réduite jusqu'à la moitié, à l'exception des amendes fixes pour les avertissements.

⁴ En règle générale, il n'est pas prononcé d'amende à l'encontre de joueurs participant à des matchs de juniors. Si une expulsion est sanctionnée de quatre suspensions ou davantage, des amendes sont prononcées à l'encontre des juniors des catégories A, B et C selon les dispositions fixées dans ce règlement.

III. Dispositions finales

Art. 8 Directives

Les autorités de l'AFBJ chargées de la perception des amendes sont compétentes pour édicter des directives plus précises dans le cadre du présent règlement. Ces dernières doivent être approuvées par le comité central.

Art. 9 Suppression de prescriptions

Avec l'entrée en vigueur de ce règlement, toutes les réglementations sur les amendes actuelles de l'AFBJ sont abrogées, sous réserve des dispositions des statuts et du règlement sur la procédure contentieuse de l'AFBJ.

Art. 10 Entrée en vigueur

Le présent règlement a été approuvé par les Assemblées des délégués de l'AFBJ le 18 novembre 2022 et le 29 avril 2023 et remplace celui du 1er juillet 2021. Il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Association de football Bern/Jura

Le Président

L'Administrateur

Handwritten signature of Peter Keller in black ink.Handwritten signature of Marco Prack in black ink.

Peter Keller

Marco Prack

Annexe

du règlement des amendes de l'AFBJ du 1^{er} juillet 2023

1 Avertissements

1.1 Championnat

<u>Faute</u>	<u>Suspension</u>	<u>Point de pénalité fair-play</u>	<u>Amende en CHF</u>
1er avertissement	0	1	20
2ème avertissement	0	1	30
3ème avertissement	0	1	50
4ème avertissement	1	4	70
5ème avertissement	0	2	90
6ème avertissement	0	2	110
7ème avertissement	0	2	130
8ème avertissement	1	5	150
9ème avertissement	0	3	170
etc.			

1.2 Coupe

<u>Faute</u>	<u>Suspension</u>	<u>Point de pénalité fair-play</u>	<u>Amende en CHF</u>
1er avertissement	0	1	20
2ème avertissement	1	4	30
3ème avertissement	0	1	50
4ème avertissement	1	4	70
5ème avertissement	0	1	90
etc.			

1.3 Avertissements lors de matchs d'entraînement

Les avertissements lors des matchs d'entraînement sont sanctionnés de la même manière que pour le championnat (chiffre 1.1). Les avertissements lors des matchs d'entraînement n'entraînent pas de suspension (sauf si deux avertissements sont donnés lors du même match d'entraînement).

1.4 Avertissement à deux reprises au cours du même match (y compris les matchs d'entraînement)

L'expulsion après deux avertissements dans le même match entraîne 1 suspension et une amende de 60 CHF.

2. Expulsion

2.1 Provocation

Lorsqu'un joueur a été provoqué et que l'arbitre mentionne ce fait dans son rapport, la sanction peut être réduite d'une suspension et l'amende de CHF 10.

2.2 Plusieurs faits punissables

Lorsque plusieurs faits punissables se cumulent (p. ex. réclamation et menaces), le fait le plus grave est déterminant pour la sanction. La sanction est augmentée au minimum d'une suspension.

2.3 Répétition de l'infraction

En cas de récidive lors d'expulsions directes, les sanctions supplémentaires suivantes s'appliquent :

<u>Fautes</u>	<u>Suspension</u>	<u>Point de pénalité fair-play</u>	<u>Amende en CHF</u>
2ème expulsion dans la saison	1	3	30
3ème expulsion dans la saison	2	6	50
4ème expulsion dans la saison	3	9	70
etc.			

2.4 Irrégularités contre l'arbitre

Lors de voies de fait ou de tentatives de voies de fait contre l'arbitres ou les arbitres assistants, la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF (CCD) est en principe responsable. Sont exclus les cas sanctionnés par l'AFBJ par une suspension allant au maximum jusqu'à 10 suspensions (et l'amende) ou à une suspension jusqu'à trois mois au maximum (et l'amende).

2.5 Infractions contre des clubs et des personnes physiques

L'AFBJ est entre autres responsable pour prononcer des suspensions, pour infliger des amendes aux clubs et adresser des amendes à des personnes.

2.6 Suspension temporaire

En remplacement de nombre de suspensions, des suspensions peuvent être prononcées jusqu'à une date précise.

2.7 Punitions contre joueurs, joueurs remplaçants et joueurs remplacés

<u>Expulsion</u>	<u>Suspension</u>	<u>Points de pénalité</u>	<u>Amende en CHF</u>
------------------	-------------------	---------------------------	--------------------------

Empêcher un but ou annihiler une occasion de but manifeste par une faute de main	1	3	60
--	---	---	----

Empêcher de marquer un but ou annihiler une occasion de but manifeste par une infraction devant être sanctionnée par un coup franc			
• sans danger pour l'adversaire	1	3	60
• avec danger pour l'adversaire (p. ex. renverser, bousculer, etc.)	2	6	80

Expulsion

Suspension

Points de pénalité

Amende en CHF

Faute grossière			
• les tacles qui mettent en danger la santé de l'adversaire ou qui sont exécutés avec une force excessive	2	6	80
• Tacles excessivement violents par le côté ou par derrière avec une ou les deux jambes	2	6	80

Propos choquants, insultants ou injurieux par des mots ou des gestes			
• contre des adversaires, des coéquipiers, des officiels d'équipe, des spectateurs ou toute autre personne (sans compter l'arbitre et l'AA)	2	6	80
• contre l'arbitre ou l'assistant	3	9	100

Propos grossièrement choquants, insultants ou injurieux par des mots ou des gestes (atteinte à l'honneur de la famille, à l'orientation sexuelle, propos calomnieux, menaces).			
• contre des adversaires, des coéquipiers, des officiels d'équipe, des spectateurs ou toute autre personne (sans compter l'arbitre et l'AA)	3	9	100
• contre l'arbitre ou l'assistant	4	12	120

Comportement raciste et xénophobe par des paroles et des gestes			
• contre des adversaires, des coéquipiers, des officiels d'équipe, des spectateurs ou toute autre personne (sans compter l'arbitre et l'AA)	5	15	140
• contre l'arbitre ou l'assistant	6	18	160

voie de fait : acte ou tentative d'acte excessivement dur, sans lutte pour le ballon, contre un adversaire, un coéquipier, un officiel d'équipe, un officiel de match, un spectateur ou toute autre personne (sans l'arbitre ou l'AA)			
<ul style="list-style-type: none"> • Voies de fait légères (renverser légèrement, repousser légèrement, comportement antisportif grossier) 	3	9	100
<ul style="list-style-type: none"> • Voies de fait (lancer des objets, renverser, repousser, donner un coup de pied, frapper avec la main, le poing, le coude, donner un coup de genou, donner un coup de tête, étrangler) 	4	12	120
<ul style="list-style-type: none"> • Voies de fait graves entraînant des blessures (lancer des objets, renverser, repousser, donner un coup de pied, frapper avec la main, le poing, le coude, donner un coup de genou, étrangler) 	5	15	140
<ul style="list-style-type: none"> • Voie de fait ou voie de fait grave ayant entraîné des blessures contre l'arbitre et l'AA 	Décision CD / CCD	3 points de pénalité par suspension ou 3 points de pénalité par semaine de suspension	Décision CD / CCD

Mordre ou cracher			
<ul style="list-style-type: none"> • contre des adversaires, des coéquipiers, des officiels d'équipe, des spectateurs ou toute autre personne (sans compter l'arbitre et l'AA) 	5	15	140
<ul style="list-style-type: none"> • contre l'arbitre ou l'AA 	Décision CD / CCD	3 points de pénalité par suspension ou 3 points de pénalité par semaine de suspension	Décision CD / CCD

Incidents particuliers avant, pendant et après le match	Décision CD / CCD	3 points de pénalité par suspension ou 3 points de pénalité par semaine de suspension	Décision CD / CCD
---	-------------------	---	-------------------

Suspension pour une durée déterminée	Décision CD / CCD	3 points de pénalité par	Décision CD / CCD
--------------------------------------	-------------------	--------------------------	-------------------

		suspension ou 3 points de pénalité par semaine de suspension	
--	--	--	--

2.8 Pénalités contre les entraîneurs et les officiels de l'équipe figurant sur la liste des joueurs

<u>Expulsion</u>	<u>Suspension</u>	<u>Point de pénalité</u>	<u>Amende en CHF</u>
Retard de la reprise du jeu par l'équipe adverse : par exemple en ne libérant pas le ballon, en le jouant au loin, en gênant le mouvement d'un joueur.	1	3	60
Sortie intentionnelle de sa propre zone technique,			
<ul style="list-style-type: none"> pour protester ou se plaindre auprès de l'arbitre 	1	3	60
<ul style="list-style-type: none"> pour provoquer ou inciter à la violence 	2	6	80

<u>Expulsion</u>	<u>Suspension</u>	<u>Point de pénalité</u>	<u>Amende en CHF</u>
------------------	-------------------	--------------------------	----------------------

Pénétrer dans la zone technique de l'adversaire de manière agressive ou conflictuelle	2	6	80
---	---	---	----

Lancer ou frapper intentionnellement des objets sur le terrain de jeu	2	6	80
---	---	---	----

pénétrer sur le terrain de jeu (y compris à la mi-temps et après le match)			
<ul style="list-style-type: none"> pour interpeller l'ARB 	2	6	80
<ul style="list-style-type: none"> pour influencer le jeu, l'adversaire ou l'arbitre 	2	6	80

Propos choquants, insultants ou injurieux par des mots ou des gestes			
<ul style="list-style-type: none"> contre des adversaires, des coéquipiers, des officiels d'équipe, des spectateurs ou toute autre personne (sans compter l'arbitre et les AA) 	3	9	100
<ul style="list-style-type: none"> contre l'arbitre ou les AA 	4	12	120

Propos grossièrement choquants, insultants ou injurieux par des mots			
--	--	--	--

ou des gestes (atteinte à l'honneur de la famille, à l'orientation sexuelle, propos calomnieux, menaces).			
<ul style="list-style-type: none"> contre des adversaires, des coéquipiers, des officiels d'équipe, des spectateurs ou toute autre personne (sans compter l'arbitre et les AA) 	4	12	120
<ul style="list-style-type: none"> contre l'arbitre ou les AA 	5	15	140

Comportement raciste et xénophobe par des paroles et des gestes			
<ul style="list-style-type: none"> contre des adversaires, des coéquipiers, des officiels d'équipe, des spectateurs ou toute autre personne (sans compter l'arbitre et les AA) 	6	18	160
<ul style="list-style-type: none"> contre l'arbitre ou les AA 	7	21	180

Voies de fait : acte ou tentative d'acte excessivement dur contre l'adversaire, un coéquipier, un officiel d'équipe, un officiel de match, un spectateur ou toute autre personne (sans l'arbitre ou l'AA).			
<ul style="list-style-type: none"> Voies de fait légères (renverser légèrement, repousser légèrement, comportement antisportif grossier) 	4	12	120

<ul style="list-style-type: none"> Voies de fait (lancer des objets, renverser, repousser, donner un coup de pied, frapper avec la main, le poing, le coude, donner un coup de genou, donner un coup de tête, étrangler) 	5	15	140
<ul style="list-style-type: none"> Voies de fait graves entraînant des blessures (lancer des objets, renverser, repousser, donner un coup de pied, frapper avec la main, le poing, le coude, donner un coup de genou, étrangler) 	6	18	160
<ul style="list-style-type: none"> Voie de fait ou voie de fait grave ayant entraîné des blessures contre l'arbitre et l'AA 	Décision CD / CCD	3 points de pénalité par suspension ou 3 points de pénalité par semaine de suspension	Décision CD / CCD

Mordre ou cracher			
<ul style="list-style-type: none"> contre des adversaires, des coéquipiers, des officiels 	6	18	160

d'équipe, des spectateurs ou toute autre personne (sans compter l'arbitre et le SRA)			
<ul style="list-style-type: none"> contre l'arbitre ou l'assistant 	Décision CD / CCD	3 points de pénalité par suspension ou 3 points de pénalité par semaine de suspension	Décision CD / CCD
Incidents particuliers avant, pendant et après le match	Décision CD / CCD	3 points de pénalité par suspension ou 3 points de pénalité par semaine de suspension	Décision CD / CCD
Suspension pour une durée déterminée	Décision CD / CCD	3 points de pénalité par suspension ou 3 points de pénalité par semaine de suspension	Décision CD / CCD

3. POINTS DE PÉNALITÉ CONTRE LES ÉQUIPES

Infraction

Points de pénalité

Comportements antisportifs des équipes	
<ul style="list-style-type: none"> Refus de serrer la main de l'adversaire après le match 	3
<ul style="list-style-type: none"> Comportement antisportif de plusieurs joueurs inconnus 	6
<ul style="list-style-type: none"> Menaces par des gestes/mots envers l'arbitre/l'arbitre-assistant de plusieurs joueurs inconnus 	12
<ul style="list-style-type: none"> Participation à une altercation 	25

Infraction

Points de pénalité

Forfait suite à la non-présentation au match	
<ul style="list-style-type: none"> Match annulé plus de 72 heures avant le match 	5
<ul style="list-style-type: none"> Match annulé moins de 72 heures avant le match 	10
<ul style="list-style-type: none"> Sans annulation préalable du match (absence non excusée) 	25
Décision de forfait a posteriori	
<ul style="list-style-type: none"> En raison de l'utilisation d'un joueur non autorisé à jouer 	10
<ul style="list-style-type: none"> Pour avoir fait jouer un joueur sous un faux nom (à l'exclusion de toute autre sanction contre le joueur, l'entraîneur et le capitaine) 	10
Forfait après l'arrêt du match	
<ul style="list-style-type: none"> En raison d'un nombre insuffisant ou excessif de joueurs sur le terrain de jeu 	25
<ul style="list-style-type: none"> En raison du refus de poursuivre le jeu 	25

4. AMENDES D'ORDRE

4.1 Généralités

¹ Les amendes d'ordre sont appliquées aussi bien lors des matches officiels de l'association (championnat et coupe) que lors des matches d'entraînement..

² En ce qui concerne la perception des amendes d'ordre, les juniors filles FF-19 correspondent aux juniors A à C, les juniors filles FF-15 aux juniors D et les juniors filles FF-12 aux équipes du football des enfants.

4.2 Forfait

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
Forfait:	
a) Annulation du match plus de 72 heures avant le début de la rencontre	
b) Engagement de joueurs non-autorisés à jouer	
• 2ème et 3ème ligue	400
• 4ème et 5ème ligue	300
• Seniors et femmes	250
• Youth League A-C	300
• Juniors A-D et Juniores FF-19 jusqu'à FF-15	200

Forfait:	
a) match annulé moins de 72 heures avant le début de la rencontre	
b) Début du match avec moins de 7 joueurs	
c) Match interrompu : moins de 7 joueurs sur le terrain de jeu	
• 2ème et 3ème ligue	600
• 4ème et 5ème ligue	500
• Seniors et femmes	450
• Youth League A-C	500
• Juniors A-D et Juniores FF-19 jusqu'à FF-15	400

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
------------------	----------------------

Forfait:	
a) non-présentation (absence injustifiée)	
b) refus de poursuivre le match	
c) interruption du match pour des raisons disciplinaires	
• 2ème et 3ème ligue	700
• 4ème et 5ème ligue	600
• Seniors et femmes	550
• Youth League A-C	600
• Juniors A-D et Juniores FF-19 jusqu'à FF-15	500

Forfait : utilisation d'un joueur sous un faux nom	
• 2ème et 3ème ligue	1000
• 4ème et 5ème ligue	800
• Seniors et femmes	700

• Youth League A-C	800
• Juniors A-D et Juniores FF-19 jusqu'à FF-15	600

4.3 Administration des compétitions

Sanctions

Busse in CHF

Déclaration des données de match dans les délais	
• Pas d'annonce des heures de début de match	20
• Heure de début de match erronée ou annoncée en retard	20

Match reporté	
• Report arbitraire d'un match	100
• Déplacement de match pour cause d'intempéries sans autorisation du service de piquet	100
• Changement arbitraire de terrain	50
• Convocation arbitrale arbitraire	50

Reprogrammation d'un match reporté : pas d'annonce de date acceptée par l'AFBJ dans le délai imparti	50
--	----

4.4 Jour de match

Sanctions

Busse in CHF

Remise de la liste des joueurs avant le match (y compris les matchs d'entraînement)	
• Dépôt tardif	50
• Pas de liste officielle des joueurs (Clubcorner)	80

Aménagement du terrain et sécurité	
• Aménagement du terrain insuffisant	50
• Règlement de la place / sécurité insuffisants	200
• Vente de boissons dans des récipients en verre et des canettes	50

Autres manquements	
• Equipement incorrect des joueurs	50
• Jouer avec une tenue non autorisée	100
• Absence de juges de ligne du club	50

4.5 Matchs d'entraînement et tournois

Sanctions

Busse in CHF

Inscription et organisation de matches d'entraînement et de tournois avec des arbitres officiels	
• Inscription à court terme jusqu'à 10 jours avant le match	20
• Inscription à court terme jusqu'à 5 jours avant le match	50
• Organisation d'un match d'entraînement ou d'un tournoi avec un arbitre officiel sans annonce préalable à l'association	100

Annulation d'un match d'entraînement	
• jusqu'à 10 jours avant le match	20
• moins de 10 jours avant le match	50

4.6 Antisportivité

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
Manque de sportivité des joueurs, des entraîneurs et des officiels d'équipe	
• Cinq joueurs ou plus sanctionnés par équipe et par match	50
• Fumer dans la zone technique	100
Actes antisportifs commis par plusieurs joueurs dont le nom n'est pas connu	
• Comportement antisportif	200
• Comportement antisportif grossier	400
• Menaces envers l'arbitre ou le juge de touche	400
Comportement antisportif de spectateurs	
• Comportement antisportif	200
• Comportement antisportif grossier	400
• Tir de pyrotechnie, de fusées et de pétards	800

4.7 Juniors D et Juniors féminines FF-15

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
Direction d'un match par un ARB-mini ou un ARB officiel non formé	50
Rapport de match non clôturé dans les 3 jours ouvrables dans Clubcorner	50

4.8 play more football (Football des enfants et Juniors féminines FF-12)

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
Organisateur du tournoi	
• Tournoi programmé, reporté ou annulé moins de 21 jours avant la date prévue.	50
• Annulation d'un tournoi sans organisateur de remplacement moins de 7 jours avant le tournoi	100
• Annulation du tournoi sans organisateur de remplacement moins de 72 heures avant le tournoi	300
• Tournoi non clôturé dans les 7 jours	50
Participant au tournoi	
• Désinscription d'une équipe moins de 72 heures avant le tournoi	50
• Absence non excusée le jour du tournoi	200

• Liste de joueurs non saisie dans Clubcorner	20
---	----

4.9 Procédures d'opposition et de recours

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
Procédure d'opposition et de recours	
• Non-respect d'une invitation à prendre position (après menace d'amende préalable)	500
• Non-respect d'une convocation en tant que témoin (après une menace d'amende préalable)	500
• Fausse déclaration en tant que témoin (après menace d'amende préalable)	500

4.10 Manifestation officielle de l'association

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
non-participation à une manifestation officielle de l'association (après avoir été menacé d'une amende)	100 - 300

4.11 Divers

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
Passeport de joueur : renouvellement de la photo non effectué dans le délai imparti	100
Résultat zéro d'un match	
• Actifs, seniors et femmes	40
• Juniors A à C et juniors filles FF-19	20
Retrait de l'équipe	
• Actifs, seniors et femmes	400
• Juniors A à C et juniors filles FF-19	200
• Juniors D et juniors filles FF-15	100

5. RETRAIT DE POINTS ET AUTRES MESURES DISCIPLINAIRES CONTRE LES CLUBS ET LES ÉQUIPES

La Commission disciplinaire (CD) de l'AFBJ peut, selon son appréciation, ordonner une déduction de points en cas de fautes graves répétées (par exemple après des voies de fait contre des arbitres, l'utilisation de joueurs sous un faux nom, du racisme, des actes antisportifs grossiers de la part de fonctionnaires et de spectateurs). La CD de l'AFBJ peut décider et édicter d'autres mesures disciplinaires conformément aux statuts et à au RPC de l'ASF.

6. SANCTIONS CONTRE LES ARBITRES

6.1 Généralités

¹ Les arbitres qui n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans ne reçoivent qu'une réprimande écrite au lieu d'une amende pour une faute commise dans l'administration du match.

² Si le délai de rappel n'est pas respecté, l'arbitre sera suspendu dans la convocation et le montant sera débité au club du fautif.

³ La Commission des arbitres (CA) peut, dans des cas particuliers, infliger des amendes allant jusqu'à CHF 500.- au maximum.

6.2 Amendes contre les arbitres

<u>Sanctions</u>	<u>Amende en CHF</u>
Manquements le jour du match et lors des cours	
• Présentation tardive et injustifiée à une direction de match	70
• Absence injustifiée à une direction de match	100
• Absence injustifiée à un cours obligatoire	100
Faute dans l'administration des matchs	
• Traitement insuffisant du rapport de l'arbitre	30
• Non-notification d'avertissements et d'expulsions	100
Acceptation d'une convocation de match par un tiers (pas par le biais du ressort Convocation des arbitres, du secrétariat de l'AFBJ ou de l'ASF)	100
Manque d'engagement obligatoire dans l'année civile (selon le règlement concernant l'obligation d'annoncer les arbitres pour les clubs)	50